

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 550 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Loreau 8, rue Gaston Pinot (19e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Loreau 8, rue Gaston Pinot (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Loreau 8, rue Gaston Pinot (19e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici a vécu Raymond Loreau (1921-1944) Résistant FTP fusillé le 20 mai 1944 au Mont Valérien par les nazis « Les jeunes d'ici et moi savons que notre sacrifice n'aura pas été vain.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO